Bureau d'information et de communication

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

RENFORCEMENT DE LA PLANIFICATION MULTIMODALE DES TRANSPORTS

Le Service des transports devient le Service de la mobilité

Le Service des transports du Département des infrastructures s'appelle désormais Service de la mobilité (SM) et voit ses missions étendues à la planification des réseaux et des infrastructures de tous les types de transports (publics, routes, mobilités douces : piétons, deux-roues). Cette décision fait suite au constat de l'absence de vision globale des tâches de planification, en raison notamment de leur dispersion dans trois services du Département des infrastructures.

En juin 2002, le Conseil d'Etat avait décidé de se donner les moyens de planifier et de gérer les transports de manière optimale et de créer à cet effet un nouveau Service de la mobilité. Dans un premier temps, le Service des transports a été doté, au 1er janvier 2003, d'une division planification, chargée de mettre en place les bases de travail du nouveau service. Cet objectif étant atteint, le Service des transports devient le Service de la mobilité.

Le Service de la mobilité reprend la totalité des missions du Service des transports, ainsi que les tâches de planification du Service des routes et du Service de l'aménagement du territoire. Les missions du Service de la mobilité consistent notamment à

- élaborer la politique cantonale de la mobilité

- participer à l'élaboration des planifications territoriales (plans directeurs régionaux, projets d'agglomération, etc.)

- planifier les infrastructures de transports (rail, route) et promouvoir la qualité des espaces publics

- commander l'offre des transports publics régionaux

- promouvoir la mobilité douce.

Avec le Service de la mobilité, l'entier des tâches de planification sont regroupées dans la même entité. L'évolution dans ce secteur montre en effet que seules des solutions multimodales qui intègrent aussi bien les transports privés que publics ainsi que les modes de mobilité douce sont à même d'apporter des réponses satisfaisantes aux besoins de la population.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 02 décembre 2003

M. Philippe Biéler, chef du Département des infrastructures, tél. 021 316 70 01 M. Vincent Krayenbühl, chef du Service de la mobilité, tél. 021 316 73 70

Mobilite